

Coronavirus

Les déplacements doivent être réduits au maximum

RESTEZ CHEZ VOUS

Les seules exceptions concernent :

- les trajets domicile-travail
- aller faire des courses
- se soigner
- récupérer ses enfants
- aider une personne dépendante
- les déplacements brefs à proximité de son domicile
(ex : promener son chien)

Si vous devez absolument vous déplacer

Vous devez **obligatoirement** avoir sur vous :



- une **déclaration sur l'honneur** justifiant le déplacement
- OU
- une **attestation** de votre employeur
- OU
- une **carte professionnelle**

100 000 policiers et gendarmes seront mobilisés pour mener des contrôles fixes et mobiles, de véhicules et de piétons, sur les axes routiers principaux et secondaires.

TOUT DÉPLACEMENT NON JUSTIFIÉ SERA SANCTIONNÉ

Pour plus d'informations

et pour télécharger l'attestation de déplacement dérogatoire



gouvernement.fr/info-coronavirus
oise.gouv.fr



0 800 130 000